

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

## **DIMANCHE 16 SEPTEMBRE 1917**

Quel noble caractère que celui de l'ingénieur François Feyens, d'Etterbeek, dont le procès vient d'être instruit (**Note** : 11 septembre) avec celui d'une dizaine de co-inculpés dans la salle des séances du Sénat !

M. Feyens était accusé par l'auditeur militaire allemand, d'avoir comme émissaire du Gouvernement belge, passé plus de vingt fois la frontière, pour remplir des missions de toute nature, politiques et autres. Au moment de son arrestation, il fut trouvé en possession d'un revolver et le ministère public a soutenu qu'il en possédait un second. Ces armes devaient lui permettre de se protéger et de défendre, en même temps que sa vie, les importants documents dont il était porteur. Enfin, la justice allemande l'accusait d'avoir fait du recrutement et aidé de nombreux jeunes gens à passer la frontière.

L'avocat Braffort, qui défendait le prévenu, et l'avocat Kirschen, qui se présentait à la barre pour ses co-inculpés ont déclaré tous deux n'avoir jamais, depuis qu'ils prêtent leur concours à nos compatriotes devant les juges militaires, éprouvé

une impression plus vive qu'au spectacle de cet homme plaidant sa cause avec une énergie superbe et affectant un mépris souverain pour la mort à laquelle ses « crimes » semblent le vouer inexorablement. Un vrai type de lutteur, au regard d'acier, donnant l'impression d'une force et d'une audace sans égales – me dit M. Braffort –, tout remué encore par les émotions violentes de ces deux journées d'audience. M. Feyens a reconnu avoir passé la frontière deux fois : la première fois, chargé d'une mission d'ordre politique et administratif dont l'occupant n'avait pas à prendre ombrage, puisqu'elle n'était pas dirigée contre ses armées ; la seconde fois, chargé d'une mission plus importante, plus scabreuse aussi ; mais son arrestation l'ayant empêché de la mener à bien, sa responsabilité, a soutenu la défense s'en trouvait considérablement atténuée.

Le ministère public a demandé aux juges de condamner deux fois l'accusé à la peine de mort et de lui octroyer en outre quinze ans de travaux forcés.

M. Feyens n'a pas bronché. S'adressant aux juges :

*- Descendez au fond de vos consciences, leur a-t-il dit, et vous reconnaîtrez que je ne mérite pas la peine de mort dont on vous demande de me frapper. Si cependant vous la prononcez, je l'affronterai avec le plus grand courage.*

Il devait répondre plus tard, avec une énergie

non moins farouche aux Allemands qui l'invitaient à faire intervenir en sa faveur le Conseil des Flandres :

- *Je préfère perdre la vie, que de la devoir à des traîtres !*

Le jugement l'a condamné à deux fois la peine de mort et à dix ans de travaux forcés (1). Parmi les personnes qui comparaissaient avec lui, on remarquait : Madame Zoé Maglinse, femme du général ; le photographe Frédéric Duhot ; Madame Joséphine Liévin, d'Ixelles ; MM. Alice Leroy et Bonnaert (?), de Mons ; M. Robert Courtoy, de Masnuy-Saint-Jean ; et deux Français (Note : des étudiants), MM. Michel Desmazières et Gabriel Delesalle, que les prévenus avaient essayé de faire passer au front.

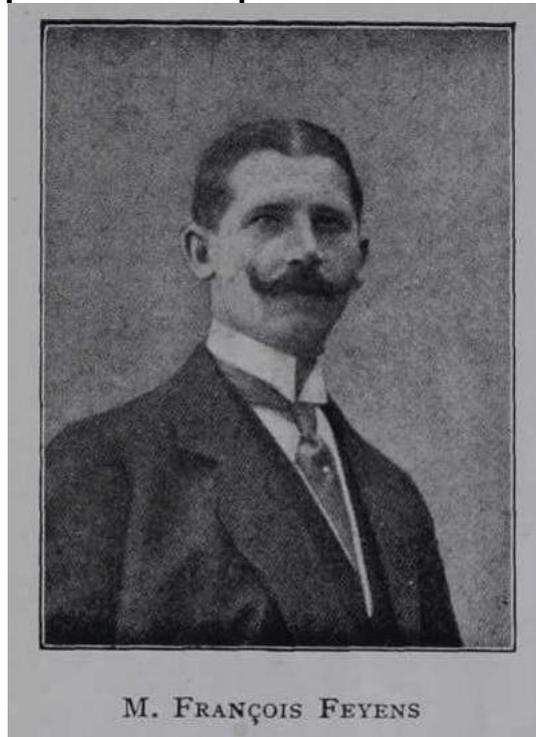
(1) La peine de mort prononcée contre l'ingénieur Feyens n'a pas été exécutée. Le condamné a bénéficié d'une mesure de clémence. M. l'avocat Braffort, qui a demandé sa grâce, a fait valoir auprès de l'autorité allemande la nécessité d'épargner un condamné de cette importance, cette mesure de clémence pouvant déterminer le gouvernement belge de son côté à épargner la vie d'un condamné allemand. D'autre part, de hautes influences sont intervenues auprès du Gouverneur général pour obtenir une commutation de peine.

## Notes de Bernard GOORDEN.

François Feyens se voit consacrer par Maître Sadi **KIRSCHEN** dans *Devant les conseils de guerre allemands* (Bruxelles, Rossel et Fils ; 1919, XV-508 pages ; 16 planches hors texte) une place de choix, parmi « *Trois caractères* », pages 437-453 :

[http://www.bel-memorial.org/books/devant\\_les\\_conseils\\_de\\_guerre\\_allemands.pdf](http://www.bel-memorial.org/books/devant_les_conseils_de_guerre_allemands.pdf)

Nous en avons extrait sa photo et, grâce à la double page « *Affaire Feyens et consorts* », nous avons pu compléter les prénoms.



M. FRANÇOIS FEYENS